

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

40/2020

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE RUE DE POUL AR
GOAZY**

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,

Vu la demande de permission de voirie, présentée par la société SEO, aux fins d'occupation du domaine public routier communal pour l'installation d'un échafaudage

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : La société SEO est autorisée à poser un échafaudage, rue de Poul Ar Goazy, à compter du 15 juin 2020. La durée des travaux est estimée à 10 jours.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 27 05 2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC

